

REPPER

RESEAU D'ECHANGE DE PROJETS ET DE PROGRAMMES EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA RUE

N°12

mars 2001

Certaines associations travaillant sur le terrain aimeraient recevoir des stagiaires afin d'être aidées dans leur travail. Quelques unes l'ont déjà fait et s'en sont fort bien trouvées. D'autres ont connu des difficultés, voire des problèmes. Pour tenter de vous les éviter, nous avons essayé d'établir une sorte de « mode d'emploi » à partir des expériences vécues là ou ailleurs. Ce qui suit n'est pas un guide juridique, mais seulement, à partir de la législation française, une information générale sur certains points à observer pour préserver à la fois votre responsabilité et la sécurité de ceux que vous allez accueillir.

Martine Berge-Simemel.

Bénévoles et Volontaires

Préambule : De la présence des stagiaires.

Les stagiaires sont à la fois une richesse pour tous (prise de conscience personnelle, déclenchement de vocations, soutiens de l'association après le retour, etc) et une charge, surtout si le séjour se passe mal ! Il faut être sensible à ces deux aspects pour trouver les meilleurs compromis , c'est à dire avoir pesé les conséquences et pris en compte le nombre des stagiaires, la durée de leur séjour et la rotation résultant de ces deux derniers facteurs.

Des séjours de courte durée (2 à 5 semaines) ne permettent pas au stagiaire de prendre en charge un vrai projet, mais tout au plus d'observer, de découvrir une culture différente, de prendre des repères en s'intégrant dans une équipe locale, puis de décider de revenir pour un séjour plus long, de concevoir un "vrai projet" à mettre en œuvre lors du second séjour, de témoigner à leur retour en France et de participer activement à l'action de l'association de soutien.

Des séjours plus longs (6 semaines à 6 mois, avec statut correspondant) permettent de mener à bien un vrai projet ou (6 mois à 2 ans) de prendre des responsabilités au sein de l'association en y assumant une fonction spécifique.

Une rotation élevée complique la gestion des effectifs et risque d'entraîner un problème affectif chez les enfants qui voient défiler des visages. Un nombre élevé de stagiaires, (supérieur à 20% de l'effectif local), même momentané, risque de peser sur l'organisation et de créer des problèmes de relations avec le personnel permanent.

▪ Bénévole ou volontaire ? Définition :

Les situations des stagiaires sont différentes selon qu'ils sont bénévoles ou volontaires :

- LE BENEVOLE PAYE SON VOYAGE ET SES FRAIS DE SEJOUR ET NE PERÇOIT AUCUNE RETRIBUTION.
LA COUVERTURE DES RISQUES EN MATIERE DE SANTE, ACCIDENT, RAPATRIEMENT, VOL, ETC, EST A SA CHARGE. LA DUREE DE SON SEJOUR N'EXCEDE PAS QUELQUES MOIS.

▪ LE VOLONTAIRE EST, AU MOINS PARTIELLEMENT, PRIS EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION (OU UNE AUTRE ASSOCIATION PORTEUSE) ET REÇOIT UNE REMUNERATION. SON SEJOUR PEUT DURER PLUSIEURS ANNEES (MAXIMUM 6 ANS).

Toutefois, certains bénévoles préparent leur voyage en réunissant des fonds avant leur départ (sponsorisation d'entreprise, subvention publique ou privée et dons divers). Ces fonds peuvent être versés au nom d'une association française de soutien (sur un sous-compte spécial pour l'occasion). Le bénévole pourra faire financer par ce sous-compte son voyage ainsi qu'un projet pour les enfants sur le terrain.

▪ **Durée de séjour et couverture des risques :**

LA DURÉE PLUS OU MOINS LONGUE DU SÉJOUR A UNE INCIDENCE SUR LA COUVERTURE DES RISQUES .

- **Pour un séjour de moins de 2 mois** à l'étranger, les personnes françaises sont couvertes par la sécurité sociale à titre de touriste (si elles ont travaillé et cotisé au moins un an préalablement). Si ce "touriste "travaille officiellement, il faut prévenir la sécurité sociale et souscrire des assurances complémentaires pour la responsabilité civile, le rapatriement, etc.
- **Pour un séjour au delà de 2 mois**, le "touriste" doit être couvert par une assurance maladie, rapatriement et responsabilité civile souscrite à ses frais. Si l'association pour laquelle il travaille prend sa couverture sociale et autres assurances en charge, on passe alors au statut de volontariat.
- **A partir d'un séjour d'un an**, l'organisme employeur est dans **l'obligation** d'assurer au volontaire l'hébergement, la nourriture, la couverture sociale et, de plus, une cotisation retraite et des indemnités financières de séjour (argent de poche).
- **A partir d'un séjour de 2 ans**, aux obligations liées au séjour d'un an énoncées ci-dessus s'ajoute celle de verser au volontaire, lors de l'expiration du contrat, un capital servant à sa reconversion lors de son retour. Ce capital est au minimum de 1 000 FF par mois, soit 24 000 FF pour deux ans.

▪ **Formalités à remplir par une association pour employer un volontaire :**

Pour employer une personne en tant que volontaire, il est préférable pour l'organisme employeur d'avoir un agrément du gouvernement français. A défaut, l'organisme employeur

peut adresser sa demande à un organisme “porteur” ayant l’agrément, et qui présentera sa demande. Si celle-ci est acceptée par le Ministère des Affaires étrangères à Paris, ce dernier pourra proposer d’assurer la couverture sociale ainsi que la cotisation pour la retraite du volontaire. Le coût représente environ 8 000 FF par an.

L’organisme “porteur” sera le garant pour le volontaire qui devra suivre une formation de 8 jours à 3 mois selon l’organisme “porteur” et/ou le pays de destination afin de tester ses connaissances et ses motivations.

Il existe une cinquantaine d’organismes agréés pour suivre ces demandes de volontariat. Certains ont des affinités avec tel ou tel pays, ou telle spécialité (médecine, action sociale, développement, éducation, agriculture, etc) ou sont confessionnelles (DCC, CCFD, Amis de Sœur Emmanuelle, CEFODE , dont les adresses sont en annexe).

CEPENDANT, UNE ASSOCIATION PEUT PRENDRE EN CHARGE SEULE UN VOLONTAIRE, MAIS ELLE EN ASSUMERA ALORS TOUTE LA RESPONSABILITE, Y COMPRIS LES DOMMAGES ET INTERETS A VERSER EN CAS DE SINISTRE DU A UNE NEGLIGENCE DU VOLONTAIRE.

▪ **Sélection, information :**

Il faut éviter les départs en aveugle afin d’épargner des désillusions de part et d’autre. Comment faire le tri entre les demandes afin d’écarter les personnes incompetentes ou ayant des problèmes psychologiques graves ?

Préalablement à la signature d’un contrat, il est souhaitable d’organiser un entretien entre le candidat et un psychologue qui donnera des éléments d’information sur la maturité du candidat, son équilibre, son autonomie, ses capacités d’adaptation, son acceptation des différences, son respect des autres ainsi que la détection de motivations “parasites” (fuite, problèmes personnels lourds à liquider, santé).

Il faut informer de manière détaillée le candidat (si possible avec quelqu’un qui vient du terrain) des conditions de vie, de travail, de climat, de nourriture qui l’attendent. Certains pays sont très déstabilisants pour un occidental qui découvre la profondeur de son ignorance à mesure qu’il progresse dans sa découverte de la culture locale.

Il faut lui demander de respecter étroitement les coutumes du pays d’accueil. L’enfant est destiné à y vivre et il serait dangereux pour lui de tenter d’en faire un petit français ou un petit américain. Il faut également mettre en garde le futur stagiaire contre la tentation d’établir des relations privilégiées avec tel enfant en particulier ce qui risquerait de susciter d’une part, un gros chagrin dû à une deuxième forme d’abandon lors du départ du volontaire, d’autre part des jalousies des autres enfants. Les enfants témoignent toujours du plaisir à voir des étrangers, être pris en photo, recevoir des petits cadeaux mais toute attitude de condescendance, d’impulsivité, d’impatience ou de colère sont très mal perçues ou blessent enfants et adultes.

On pourra remettre au stagiaire un “guide” du bénévole ou du volontaire comme le font déjà plusieurs associations comme Ashalayam, Caméléon ou Virlianie.

▪ **Le contrat :**

Il faut établir un contrat clair, écrit et signé, précisant les droits et les devoirs de chacun et accompagné du "guide" du bénévole ou du volontaire.

Il est souhaitable, si cela est possible, de définir pour tout contrat de plus de 6 semaines, un projet que le stagiaire préparera avant son départ, puis conduira pendant son séjour selon ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Il est bon d'indiquer quel permanent sur le terrain sera le référent responsable de l'accueil et du suivi durant le séjour du stagiaire.

▪ **Montant des indemnités financières :**

Les indemnités versées au volontaire sont au minimum de 1 000 FF par mois et excède rarement le montant du SMIC français (environ 5 000 F). Il est d'usage de verser un montant au moins équivalent à une fois et demie le salaire mensuel moyen local (du projet) .

Textes officiels français :

- Décret n°95-94 du 30 janvier 1995 relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale.
- Loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social, publiée au Journal Officiel de République Française du 5 février 1995. Article 85 instituant un congé de solidarité internationale.
- Décret n° 86-469 du 15 mars 1986 relatif aux associations de volontariat et aux volontaires pour le développement.-
- Arrêté du 15 mars 1986 relatif à la prime de réinsertion versée aux volontaires pour le développement.
- Arrêté du 15 juillet 1986 fixant la liste des associations de solidarité internationale bénéficiaires des dispositions relatives au congé de solidarité internationale en application de l'article 85 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses mesures d'ordre social.

Adresses de quelques associations agréées pour le suivi des volontaires :

(Ces adresse sont extraites de la liste mentionnée ci-dessus dans l'arrêté du 15.7.86)

Les Amis de Sœur Emmanuelle, 15 rue Chapon, 75003 PARIS

La Délégation Catholique pour la Coopération (DCC) 9-11 rue Guyton de Morveau, 75013 PARIS

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement 4 rue Jean Lantier 75001 PARIS.

La Coopération et Formation au Développement Espace Nord Sud (CEFODE) 17 rue de Boston 67000 Strasbourg. Email cefode@aol.com

Cet dernier organisme a un site sur internet <http://members.aol:ens67> qui indique toute la marche à suivre aux personnes qui veulent coopérer (en cliquant sur CEFODE puis sur Coopération volontaire) .

NOUVELLES BREVES :

Caméléon poursuit son travail auprès de filles de 5 à 16 ans à Ilo-Ilo aux Philippines. Victimes de traumatismes très violents, bien souvent sexuels, ces enfants ont besoin d'une assistance prolongée et délicate. On ne peut bien s'en occuper que si elles sont en petits groupes et il est indispensable de les suivre à très long terme, y compris après qu'elles aient réintégré leur famille ou trouvé une famille d'adoption.

Actuellement, 15 filles sont hébergées dans la ferme-foyer, elles vont à l'école publique et bénéficient d'un rattrapage scolaire. Elles sont responsables personnellement d'un ou plusieurs animaux de la ferme avec lequel se tissent des liens affectifs. Elles ont une assistance judiciaire lorsqu'elles ont (ce qui est souvent le cas) porté plainte pour les sévices qu'elles ont subis et sont protégées des menaces de vengeance qu'elles reçoivent parfois.

Caméléon a une équipe de permanents philippins et reçoit des stagiaires pour des durées variables en fonction du projet à réaliser (de 1 à trois ou quatre mois, parfois davantage). S'adresser à cameleon@philwebinc.com

La Belle Etoile (Maroua. Cameroun) nous écrit *“(….) Il m’arrive de ne plus reconnaître tel ou tel enfant de La Belle Etoile tellement il change vite lorsqu’il a découvert qu’il est digne d’intérêt, lorsque ceux qui s’intéressent à lui ne le font que pour lui, gratuitement. Ainsi se retisse progressivement avec la navette de l’amitié et du partage, le tissu social déchiré. C’est avec cette même navette que je vous écris. Chez les tout petits la transformation est encore plus radicale, presque instantanée, mais plus fragile. Ce fut le cas d’Aladji, notre benjamin de 8 ans qui s’était vite laissé prendre dans les bras (…) pourtant il y a quelques jours, il a brusquement disparu. La blessure était-elle trop grande, trop profonde ? Est-ce la soif de cet ersatz de liberté qui a le goût du vide et qui correspond à une certaine béance intérieure ? Cette extraordinaire instabilité des enfants nous met à l’épreuve et nous oblige à nous remettre continuellement en question pour chercher à nous adapter toujours mieux à l’imprévisible. Si nous étions une imposante institution, je ne crois pas que nous y arriverions, mais nos programmes, nos structures, nos équipements sont légers et facilement adaptables. Dans la rue, nous leur proposons seulement de venir jouer au foot le lendemain et, s’ils le désirent de venir à l’école. Nous partons de l’enfant tel qu’il est et où il est pour essayer de refaire avec lui quelques petits pas adaptés à sa situation et à son instabilité. La démarche suivante consiste à recréer une vie de famille (…) dans une petite maison où il n’y a pas plus de six enfants et un moniteur pour sauvegarder le cadre familial. (…) C’est souvent l’enfant qui demande à retourner chez lui, c’est alors la fête à la Belle Etoile, ce qui donne parfois à d’autres le goût de retourner chez eux. Leur “réenracinement” est encore plus délicat que celui des plants de tomate qu’ils ont effectué ce matin et son suivi est assuré par des équipes paroissiales. L’après midi il y a école, la régularité n’est pas la première qualité de nos enfants mais ils sont par contre pleins d’enthousiasme. Beaucoup parlent déjà le français et commencent à lire et à compter. Après l’école, c’est la douche, puis à la nuit tombante, la vidéo. Alors que je vous écris, ils sont en train de regarder “Blanche neige”. Ce n’est pas Kung-fu auquel ils sont plus habitués dans les vidéoclubs du quartier mais ils apprécient quand même.”* Dans un post scriptum de dernière minute, nous trouvons : *“Aladji est de retour, dépité, sale, et amaigri mais il retrouve petit à petit son sourire”* Frère Yves Lescanne, Fraternité du Père de Foucauld, BP 1 MAROUA Cameroun.

Le Centre ND de Clairvaux (Madagascar créé par le Père Bernard, a été repris en 1984 par les Salésiens de Don Bosco. Dans un climat éducatif basé sur un esprit de famille, il accueille 150 jeunes de 12 à 22 ans originaires d’Antananarivo. Accueil, remise à niveau scolaire, formation professionnelle (bois, fer, bâtiment, agro-élevage) sont offerts à ces jeunes ainsi que des activités artistiques (chorale, musique, théâtre, décoration, etc) ainsi que des activités sportives (foot, basket, karaté, volley) ou de détente (vidéo, bibliothèque, conférences, journaux). Le projet de formation doit toujours rester une proposition qui doit être acceptée par le jeune. Il faut donc créer des itinéraires personnalisés pour les aider à grandir, avec des niveaux de réussite différents. L’insertion sociale se fait à travers l’activité professionnelle et un suivi est assuré, “l’après Centre” par des associations partenaires. H.Cabrera. BP 41-105 Ivato Aéroport. Madagascar. E-mail : cndc.sdb@dts.mg On peut visiter le site du centre sur internet www.lk.oi.com/donbosco

A Krousar Thmey (Cambodge) Benoît Duchateau Arminjon, après 10 ans d’implication totale dans l’association, reprend une vie plus ...classique ! Tout en restant sur place, il devient bénévole pour l’association à laquelle il consacrera entre 20 et 30% de son temps pour la recherche des fonds et le contrôle de gestion. Cela ne l’empêchera pas de rester en contact avec REPPER. Krousar Thmey 4 rue 257 avenue Kampuchea Krom Phom Pen. Cambodge. Email : krousar_thmey@bigpond.com.kh

**LA PROCHAINE REUNION DE REPPER
AURA LIEU
LE SAMEDI 24 mars de 10 H à 18 H
2 Place Henri Frenay, 75012 PARIS
(face à la gare des TGV)
Métro Gare de LYON**

Adressez votre correspondance à :

**REPPER, 110 av du Roule, 92200 NEUILLY sur Seine.
Tél et Fax : 33 1 47 22 71 73**

Email : martineberge@club-internet.fr

Avez-vous un Email ? Si oui, dites-le nous, cela nous fait faire des économies d'envoi.

Le bulletin de REPPER est édité par l'association CONSTRUIRE, 16 rue de la Glacière, 75013 Paris, Tél et Fax : 33 1 47 07 87 14. Il vous est adressé gratuitement, en échange de quoi nous attendons de vous au moins un compte-rendu annuel de vos activités. Il nous en manque encore beaucoup. Etes-vous bien sûr d'être à jour ? Sans nouvelle de votre part, nous supposons que vous n'êtes pas intéressé et suspendrons nos envois.